NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.3/2009/8 5 octobre 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS, FRANÇAIS

**ET RUSSE** 

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-troisième session Genève, 4-6 novembre 2009 Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

# INFRASTRUCTURE DES VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURE

<u>Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E</u>

Soumis par le gouvernement de la Belgique et de la Fédération de Russie

#### Note du secrétariat

Il est rappelé que la Résolution N° 49 contenant l'inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (TRANS/SC.3/159), adoptée par le Groupe de travail le 24 octobre 2002, invite les gouvernements à informer la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe des progrès réalisés en ce qui concerne la résorption des goulets d'étranglement et l'achèvement des liaisons manquantes sur leurs voies navigables respectives, et demande au Groupe de travail de mettre à jour l'inventaire si nécessaire.

Le secrétariat reproduit ci-dessous les dernières communications des gouvernements concernant la mise à jour de la liste des goulets d'étranglement stratégiques.

### INVENTAIRE DES PRINCIPAUX GOULETS D'ÉTRANGLEMENT ET LIAISONS MANOUANTES SUR LE RÉSEAU DES VOIES NAVIGABLES E

#### I. BELGIQUE

1. Suite à la décision du ministre compétent, d'envisager le reclassement d'une partie de la « bovenzeeschelde » de la classe IV à la Va, la Belgique souhaite ajouter à la section II, « Principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E » de la résolution N° 49 dans la partie sur les goulets d'étranglement stratégiques le point suivant :

Boven-Zeeschelde (section Canal circulaire de Gand – Baasrode) – reclassement de la classe IV à la classe Va envisagé.

#### II. FEDERATION DE RUSSIE

2. Un des goulets d'étranglement stratégiques sur les voies navigables de la Fédération de la Russie reste l'écluse de l'aménagement électrohydraulique Nijne-Svirski sur la voie navigable Volga-Baltique. La construction d'une seconde écluse parallèle est prévue pour la période 2010-2014. Il est proposé d'ajouter la section II, « Principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E » de la résolution Nº 49 dans la partie sur les goulets d'étranglement stratégiques le point suivant :

Voie navigable Volga-Baltique (E 50) (l'écluse de l'aménagement électrohydraulique Nijne-Svirski ) – La construction d'une seconde écluse parallèle est prévue.

----